

Demande de permis unique relative à une centrale de biométhanisation à LEUZE-EN-HAINAUT

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	construction et exploitation d'une centrale de biométhanisation avec injection de gaz dans le réseau de transport
<u>Localisation</u> :	Zone industrielle de Leuze-Europe 2
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	SIBIOM s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	08 novembre 2016
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle relève que le projet consiste à développer une unité de biométhanisation au sein d'une zone d'activité économique industrielle au plan de secteur.

Elle constate que cette implantation permet de localiser ce projet à proximité de plusieurs fournisseurs de biomasse ainsi que d'une infrastructure gazière permettant d'injecter le gaz produit sur le réseau.

La CRAT considère que ce projet a été étudié en vue de prendre en considération l'ensemble des aspects environnementaux tels que le bruit, les odeurs ou le charroi.

Elle remarque enfin que celui-ci a fait l'objet d'une série d'évolutions favorables et positives en ce qui concerne notamment la gestion des eaux.

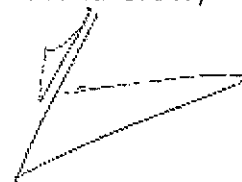
2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Elle estime toutefois que le résumé non technique présente peu d'informations chiffrées (superficie...) et une contradiction sur la question du déplacement des terres.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président